

MAIRIE**DE****NEFFIES****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****du CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 18 octobre 2023**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt trois et le dix-huit octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Berna Camille - Berté Véronique – Combes Gilles - Girard Maria Pia - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès - Descouens Marie-Sophie à Astruc David
Le Bel Jérôme à Berté Véronique

Secrétaire de séance : Camille BERNA

DELIBERATION 2023-033 : Requalification des espaces publics du cœur du village – accompagnement par le CAUE Hérault (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Vu le plan local d'urbanisme de Neffies approuvé par délibération le 6 décembre 2021

Considérant que la commune souhaite entreprendre une réflexion préalable à la requalification des espaces publics du cœur du village (dont la place Paul Gaufre, Rue du 8 mai, tronçon de la Montée des remparts...) sur le plan urbanistique et paysager

Considérant le besoin d'accompagnement dans une démarche cohérente visant à identifier les enjeux de ces espaces, avant d'engager des interventions et d'élaborer un cahier des charges de définition d'une maîtrise d'œuvre

Considérant la proposition d'accompagnement pour une période de 9 mois du CAUE Hérault, assurant une mission de service public, proposition décrite dans une note méthodologique et une convention

Le conseil municipal**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve l'engagement d'une démarche de réflexion concernant la requalification des espaces publics du cœur du village
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention et tous les documents à la mise en œuvre de cette décision
- Prend acte que la commune de Neffies étant adhérente du CAUE, cette démarche d'accompagnement ne donne pas lieu à facturation

Pour extrait conforme
LE MAIRE

David ASTRUC

